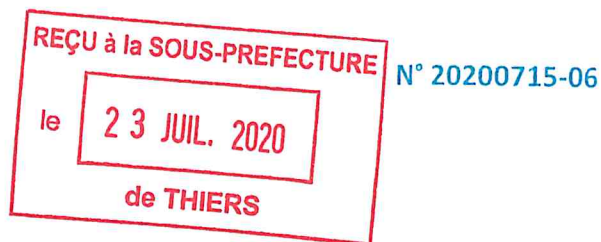




**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2020 à 18H00

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 8 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 15 juillet 2020 à 18h00, à la Maison des Sports avenue Léo Lagrange - 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Luc PRIVAT, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Régine BEAL, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD
Régine BEAL à Eric BOUCOURT
Ludovic COMBE à Pierre ROZE

Conseillers absents excusés : Bernard LORTON, Michel GONIN.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS, Patrice BION.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE.

CRÉATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Rapporteur : Tony BERNARD

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

52

Suppléants ayant voix
délibérantes :

2

Conseillers représentés :

4

Total votants :

58

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1.

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la création des commissions thématiques communautaires,
- **Précise** les modalités de leur composition.

1. Economie
2. Mobilité
3. Centre aquatique et sports
4. Finances
5. Patrimoine bâti communautaire
6. Culture
7. Petite enfance /Enfance/ jeunesse
8. Aménagement et Urbanisme
9. Politique de la Ville et Habitat
10. Forêt / Agriculture
11. Valorisation des déchets
12. SPANC / Gestion de l'eau
13. Santé et bien vieillir
14. Tourisme et sites de loisirs
15. Transition écologique et Développement Durable

TOTAL VOTANTS : 58

Conseillers présents : 54

Représentés : 4

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 58

Pour : 58

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon

